

Modalités pédagogiques

- Chaque enseignant a la responsabilité pédagogique des élèves de sa classe.
- Les élèves bénéficient d'un enseignement à l'école 2 jours consécutifs par semaine et d'un travail personnel à la maison pour les 2 autres jours.
- Les enseignants exerçant en « présentiel » à l'école ne sont ni en mesure, ni astreint de conduire les enseignements en « distanciel » mis en œuvre jusqu'à la réouverture de l'école.
- Les éléments du programme et le travail personnel sont communiqués aux élèves qui ne retournent pas à l'école selon des modalités définies par chaque enseignant.e.s.
- Les enfants des personnels prioritaires (soignants, ministère de l'intérieur, enseignants, la poste, collectivités locales...) sont accueillis à plein temps.

LE ROLE DES PARENTS

- Sensibiliser les enfants aux "gestes barrière" (lavage des mains, distances physiques, éternuer dans son coude et jeter le mouchoir)
- Ne pas envoyer les enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes dans la famille évoquant le COVID 19
(Une procédure stricte est mise en place au niveau de l'école en cas d'apparition de symptômes ou lors de la survenue d'un cas concernant un élève ou un personnel.)
- Prendre la température des enfants quotidiennement avant le départ à l'école
- Vêtir les enfants de tenues simples permettant la pratique sportive et de telles manières qu'ils puissent être autonomes sans l'intervention d'un adulte.
- S'assurer que les enfants disposent des fournitures scolaires personnelles pour éviter tout échange de matériel.
- Le port du masque est réservé aux adultes. Les enfants peuvent cependant venir à l'école avec un masque s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

AMENAGEMENT DES SALLES DE CLASSES

Les salles de classe sont aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre:

- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes
- Eviter les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)
- Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Limiter les déplacements dans la classe et les croisements, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
Dégager de tout objet et matériel les surfaces (bureau, tables...) pour le nettoyage quotidien.
- Porter un masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Le port du masque est recommandé dans toutes les autres situations.

- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

LES ENTREES ET LES SORTIES

Les horaires et les modalités d'accueil et de sortie des élèves sont adaptés pour réduire les contacts et éviter les rassemblements devant l'école.

En toute circonstance les distanciations physiques doivent être respectées aux abords de l'école.

Accueil le matin

Accueil périscolaire à partir de 7h45

- Prise de température des enfants à l'arrivée sur site (accueil du matin).
- Lavage obligatoire des mains à l'eau et au savon, avec un séchage avec essuie-main en feuille à feuille en arrivant, avant/après une activité en intérieur ayant entraîné un contact avec du matériel, et en partant.

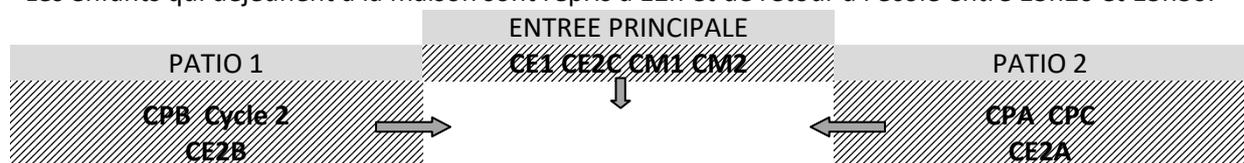
Accueil scolaire

Plages horaires pour une entrée échelonnée et en continue

- Entre 8h50 et 9h10 pour les classes de CP, CE1 et CE2
- Entre 9h10 et 9h30 pour les classes de CM1 et CM2
- Maintenir les portes d'entrée ouvertes pour limiter les points de contact et favoriser les flux
- L'entrée des parents dans l'école est proscrite
- Les élèves rejoignent directement leur classe (accueil en classe pour tous)
- Lavage des mains dès l'entrée en classe (eau, savon, papier jetable)

Pause méridienne

Les enfants qui déjeunent à la maison sont repris à 12h et de retour à l'école entre 13h20 et 13h30.

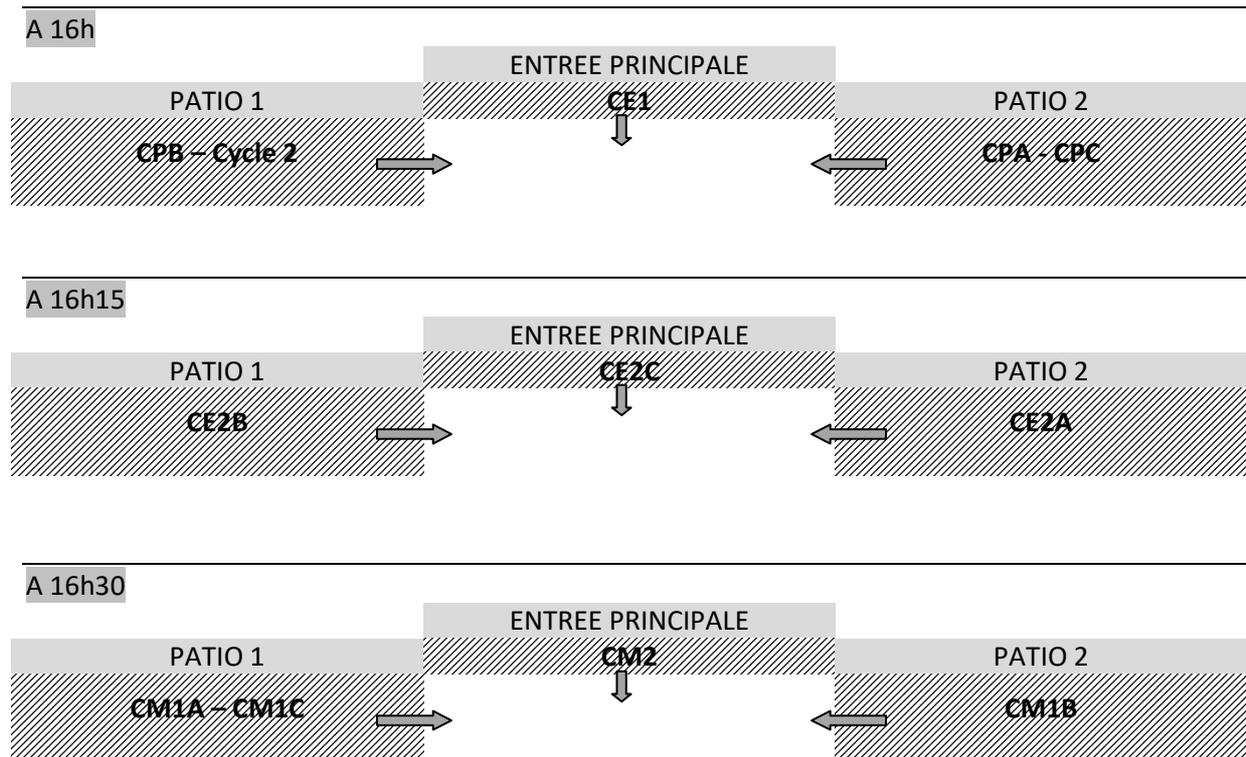


Restauration scolaire

- Classes de CP à partir de 11h45
- Classes de CE1 et de CE2 à partir de 12h
- Classes de CM1 et de CM2 à partir de 12h15
- Lavage des mains avant et après le repas
- Service à table (pas de self)
- Matérialisation des places assises utilisables pour garantir une distance entre les enfants
- Délimitation de zones par niveaux de classe au sein des réfectoires
- Flux de circulation et entrées/sorties matérialisés par une signalétique spécifique
- Mise en place de 2 ou 3 services, avec nettoyage des lieux entre chaque service
- Temps récréatifs en extérieur dans des espaces délimités pour éviter les contacts entre les groupes.
- Nettoyage et désinfection des tables et des chaises après les repas.

Sorties après la classe

Les horaires des sorties sont également échelonnés et s'effectuent par la porte principale et les deux patios situés de part et d'autre de la porte.



Des affichages et des marquages au sol sont mis en place.

Accueil périscolaire du soir

Les modalités de sorties pourraient être adaptées

Adaptation des phases de transition

- Passage de l'accueil du matin à la classe : Les élèves de cycle 2 à 8h50 et les élèves de cycle 3 à 9h15 sont accompagnés en classe.
- Passage de la classe au temps de la pause méridienne :
 - Les élèves de CP sont accompagnés par les animateurs à 11h45 au pôle restauration, ou à 12h à la sortie par les enseignants.
 - Les élèves de CE1 et de CE2 fréquentant la restauration rejoignent à 12h les espaces extérieurs dédiés sous la responsabilité de l'équipe d'animation avant d'accéder au pôle restauration.
Les élèves qui déjeunent à domicile sont accompagnés à 12h à la sortie.
 - Les élèves de CM1 et de CM2 fréquentant la restauration rejoignent à 12h15 les espaces extérieurs dédiés sous la responsabilité de l'équipe d'animation avant d'accéder au pôle restauration.
Les élèves qui déjeunent rejoignent à 12h la sortie.
 - Retour à la classe après la pause méridienne à 13h20
- Passage de la classe à l'accueil du soir : Les élèves fréquentant l'accueil du soir sont pris en charge par l'équipe d'animation selon les horaires de sortie correspondant à chaque niveau de classe (16h, 16h15 ou 16h30).

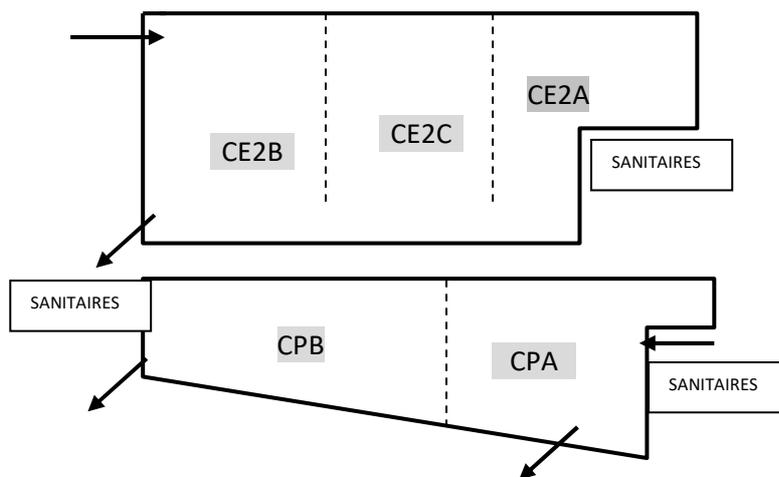
ORGANISATION DES RECREATIONS

- Respecter les sens de circulation matérialisé dans les couloirs et les escaliers pour éviter les croisements de classes et d'élèves.
- Echelonner les temps de récréation et éviter les regroupements de classes.
- Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves
- Port du masque pour les adultes.
- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets.
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, organiser les récréations en intérieur ou à tour de rôle sous le préau ou dans la salle polyvalente. Dans ce cas, ventiler cet espace préalablement et après la récréation.
- Organiser le lavage des mains de préférence de retour en classe.
L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Le planning

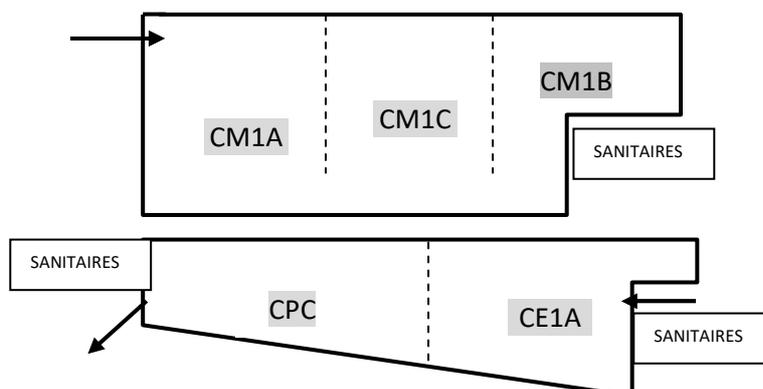
1^{er} service : 10h15 – 10h30

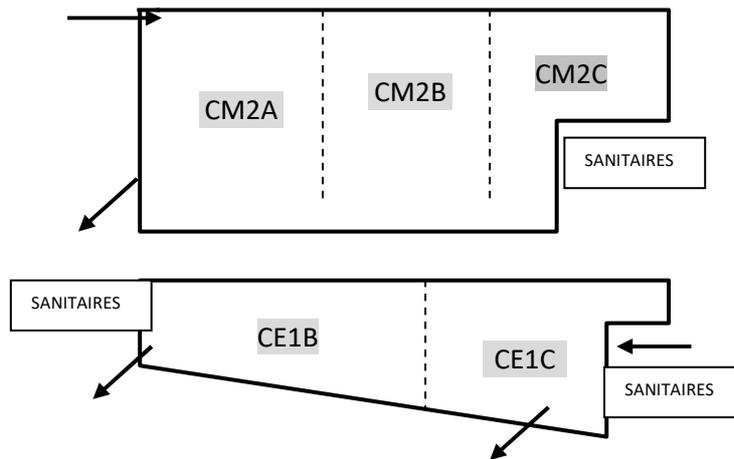
1^{er} service : 14h30 – 14h45



2^{ème} service : 10h35 – 10h50

2^{ème} service : 14h50 – 15h05





Protocole sanitaires

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

Points de contrôle agent d'accueil et agent technique :

- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.

PLAN NETTOYAGE ET DESINFECTION

Le nettoyage quotidien approfondi des locaux réalisé par la société de nettoyage.

Approvisionnement quotidien des consommables à la charge de la société de nettoyage et contrôlé dans la journée par l'agent d'accueil.

Les sanitaires et points de contact nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour par un ou plusieurs agents techniques dédiés:

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par les enseignant.e.s avec des lingettes désinfectantes mises à disposition.

GESTION DE CAS « COVID »

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir pour un élève

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour enfant en âge d'en porter dans une pièce dédiée (petite salle de réunion entre direction et accueil) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- Les services académiques se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la municipalité pour la mise en place des modalités d'identification, de dépistage et d'éviction (décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école).
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Conduite à tenir pour un adulte

- Isolement immédiat si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif

- Information des services académiques se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la municipalité.
- Accompagnement de la personne par les autorités sanitaires.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR LES PERSONNELS

- Le port du masque
Des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles sont mis à disposition.
 - Obligatoire en présence d'élèves et pendant les circulations au sein de l'école.
 - Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage
 - Des masques « enfants » sont disponibles en cas de suspicion de COVID dans le cadre de la mise en place de la procédure d'isolement de l'élève.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection individuelles et adaptées type « lingettes » en appui des interventions de l'agent d'accueil et des agents techniques (par exemple photocopieur).
protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de reprographies, salles des maîtres,...).
- Accueil
 - Privilégier l'accueil en extérieur ou en espace ouvert avec le respect de la distanciation.
 - Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
 - Respecter la distanciation physique à l'intérieur de la loge d'accueil.

FORMATION ET COMMUNICATION

Les personnels

Formation aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque (personnel santé de l'Education nationale et webinaire)

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique adaptée à l'âge des élèves sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

Les parents

- Information régulière de la mise en œuvre du plan de reprise de l'école transmise à l'ensemble des familles dans le cadre communicationnel de la « continuité pédagogique » mis en place par les enseignant.e.s et par le directeur de l'école.
- Réunion visio conférence avec les représentants des parents d'élèves sur la mise œuvre du protocole sanitaire et de l'organisation de l'école.
- Réunion visio conférence en format conseil d'école avant la rentrée pour une présentation du plan d'organisation de la réouverture.